Image not found or type unknown

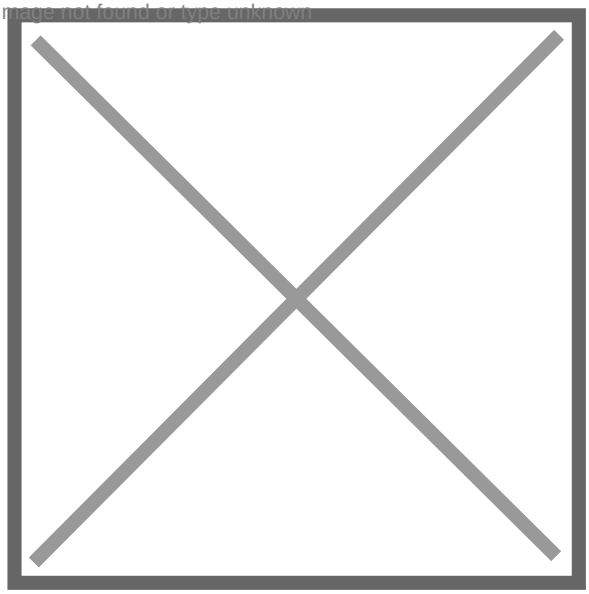

Denonciation de prime annuelle

Par **pierre jeanjean**, le **20/04/2008** à **16:51**

Depuis 15 ans en tant que directeur je touche un prime fixe équivalent a plus d'un mois de salaire et ce sans conditions. Les employés touchent deux primes variables par an.
Cette année l'entreprise a fait signer aux DP une dénonciation des attributions de primes, pour être remplacé par deux primes annuelle indexées aux résultats de leurs rayons. Le montant de ces deux primes ne pouvant excéder un mois de salaire.
Je viens d'apprendre que les cadres sont concernés par ce mode d'attribution.
Ce qui pour moi équivaut à perdre entre 10 et 100 % de ma prime annuelle. Est ce légal ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés